



# Compte-rendu de réunion du 20 Avril 2023 Conseil de quartier Parc

Monsieur Dehaene, Maire-adjoint en charge du Parc, ouvre la réunion à 19h00, en présence de Monsieur Necchi.

### 1/ Echanges avec l'auditoire

# Demandes et remarques des conseillers de quartier :

- Demande de zone 30 km/h
- Panneaux rappelant les priorités à droite
- Plus de présence de la police municipale (respect de la vitesse, problèmes de parkings sauvages, refus de priorité, cavaliers non respectueux des règles, chien en divagation, prévenir les cambriolages, les excès en sortie de stade)
- Problèmes des alternances de stationnement le 1 er et le 15 avenue Eglé
- Carrefour Moskowa Desaix (6 avenues qui se croisent et visibilité réduite), inversion des stops
- Panneaux cachés par les massifs

### Réponses de Mr Necchi:

- Instructions données dès le lendemain pour interventions avenue Eglé lors des alternances
- « Concernant la circulation : nous nous sommes concertés avec notamment l'adjoint aux infrastructures, l'adjoint aux transports, nous avons fait faire des tests dans le parc sur les moyennes.

C'est 85 % des gens qui ne dépassent pas le 38 km/h. Il y a certes des excès mais les causes de ces derniers sont principalement le non-respect du code de la route.

J'ajoute à titre personnel je connaissais le directeur de la sécurité routière et qu'il me disait que la multiplication des panneaux entraine le regard de l'automobiliste sur son compteur et qu'il ne regarde plus la voie. Je ne suis donc pas pour la multiplication de ces panneaux.

En revanche je suis pour la verbalisation par nos systèmes de camera. Je vous donnerai les résultats dans quelques mois. Nous avons recruté 9 ASVP spécialisés dans la vidéo protection. Depuis le 1 er février avec l'autorisation de la préfecture, les avis de la police nationale et le dossier monté qui a pris à peu près un an, nous sommes désormais équipés pour la verbalisation.

Dans certains endroits du parc les chiffres sont très importants. Dans les 3 derniers mois nous avons fait 4 opérations « coup de poing » mobilisant entre 5 et 8 agents, pour la sécurité des piétons, le problème des vélos sur les trottoirs, des personnes qui ne respectent pas le stop. Nous avons également fait des opérations mobilisant deux agents, nous avons eu 37 PV et 27PV.

Le PV via vidéoverbalisation est envoyé en direct au procureur de Rennes. Je pense qu'il y aura moins d'infractions avec ce système. Concernant les stops à inverser nous allons les transmettre dès demain à l'élu en charge des infrastructures et du cadre de vie.

Pour les excès de vitesse nous allons multiplier les contrôles et demander les renforts de la police nationale. Concernant la zone 30, je me charge avec beaucoup de loyauté de retransmettre ce que vous avez dit, mais

c'est un débat que nous aurons en interne »

Mr Dehaene rappelle que le rôle des conseils de quartier est de deux ordres :

- Recevoir vos suggestions opérationnelles et les mettre en œuvre
- Faire remonter au Maire les comptes rendus et faire remonter les informations

### 2/ Réponses aux questions posées en amont de la réunion

Repenser les panneaux de signalisation à l'entrée du Parc en mettant plus en valeur la limitation de vitesse, le caractère hippique de la ville, en rappelant la règle de la priorité à droite.

Les panneaux de signalisation à l'entrée du parc ont été réalisés par l'ASP. La mise à jour de ces panneaux est à voir auprès d'eux.

### Repenser la signalisation des ronds-points.

Dans les ronds-points du Parc comme tous les ronds-points d'une manière générale c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

# Installer des radars pédagogiques

La ville dispose actuellement d'un radar pédagogique situé avenue Eugène Adam, voie accidentogène en raison de la déclivité de la voie et de son caractère rectiligne.

Rappeler et faire respecter les règles de bon voisinage en matière de nuisances sonores les soirs et les weekends - Faire respecter les interdictions de travaux.

Un arrêté établi par la préfecture des Yvelines en 2012 rappelle les obligations et règles en la matière

Mieux surveiller les accès aux stades les soirs et bannir l'usage de musique.

Un arrêté établi par la préfecture des Yvelines en 2012 rappelle les obligations et règles en la matière

Mieux gérer l'éclairage nocturne, allumé sans raison.

Pour raison de sécurité, l'éclairage public ne sera pas éteint entre 1h et 5h du matin. Lorsque l'éclairage est allumé en journée, c'est pour des opérations de maintenance.

<u>Mieux communiquer ces informations aux applis GPS. La ville n'est pas en lien avec les prestataires de navigation type</u> google, navteq, tomtom.

La ville dispose de plusieurs supports de communication (site internet, applis, page Facebook)

La voirie n'a pas vocation à être un parking, ni à être un jeu d'obstacles pour les piétons, cyclistes ou véhicules

La règle définie dans le parc est le stationnement alterné par quinzaine. Cette réglementation diffère dans certaines voies où le stationnement est interdit sauf emplacements matérialisés au sol.

### Réguler et organiser les dessertes des écoles et collège du Parc.

Des Agents de Surveillance de la Voie Publique sont présents aux heures d'entrées/sorties aux abords des écoles publiques

<u>Sécuriser la circulation des enfants et adolescents à vélo (desserte des écoles, collèges, lycée par le pont de Sartrouville).</u>

Les voiries aux abords des écoles publiques du Parc ont été réglementées en zone 30.

Après la fin des travaux du pont de la 2<sup>ème</sup> DB, le département des Yvelines (maitre d'ouvrage et gestionnaire de cette voirie) réalisera un aménagement cyclable dans le cadre de la réfection de la voirie située sur le pont.

Pourquoi aucune desserte en navette électrique petit format?

DG/CM

La ville n'est pas favorable au vu de l'échec constaté à la ville de saint Germain sur un projet similaire.

Adapter l'éclairage public vers une gestion plus économe et plus respectueuse de la flore et de la faune. Uniformiser le remplacement des pylônes

Un programme de renouvellement progressif des lanternes à source incandescente par des source led est en cours par la ville. Il est privilégié le traitement des luminaires les plus anciens et les plus énergivores.

## Cabine du manège coté piste cyclable

La cabane du manège est positionnée à un endroit où le matériel électrique peut être connecté. Il se trouve près de la piste cyclable. S'il fallait changer l'emplacement cela nécessiterait le creusement de tranchées sous le gazon et la mise en place de fourreaux pour passer les câbles.

#### Points soulevés:

- Inversion stop Montebello Colbert
- Croisement Stop devant le parc des sports
- Dangerosité de la traversée du pont en vélo
- Suggestion double piste cyclable sur Eglé par suppression stationnement

### 3/ Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra 06 juillet à 19h en salle des commissions à la mairie de Maisons-Laffitte

Vous souhaitez plus de renseignements ?
Rendez-vous sur le site de la Ville <a href="www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier">www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier</a>
Envoyez un mail à <a href="maisonslaffitte.fr">conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr</a>
Téléphonez au 01 34 93 13 36